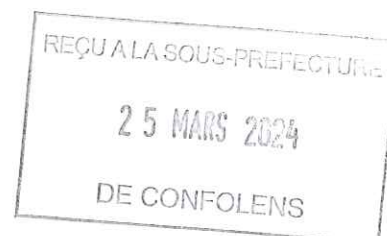


EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 15 mars 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membre en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 9  
Pouvoir : 0



Date de la convocation : 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier, MERAL Gilles, BAUDIN Sébastien, HEALY Mickaël.

Secrétaire : ROUSSEL Claudine

2024.10 Approbation du programme des travaux de la salle des fêtes et de l'enveloppe de l'opération

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation thermique de la salle des fêtes.

Ce projet prend sens suite aux recommandations des services du SDIS 16 de supprimer la moquette des murs car elle présente un danger en cas d'incendie. Il serait aussi l'occasion de revoir l'isolation complète du bâti ainsi que du système de chauffage.

Madame le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 293 000 € TTC (342 000 € TTC si désamiantage), dont 175 000 € TTC affectés aux travaux (205 000 € TTC si désamiantage).

Madame le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment le livre IV de la seconde partie relative aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée,

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

### DÉCIDE

- D'approuver la réalisation du projet de rénovation de la salle des fêtes ;
- D'adopter le programme de l'opération ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente, et de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout marché relatif à ce projet ;
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 18 mars 2024.



Martine MAINGUET  
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mainguet".